



Direction des Opérations

Service de l'Information Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

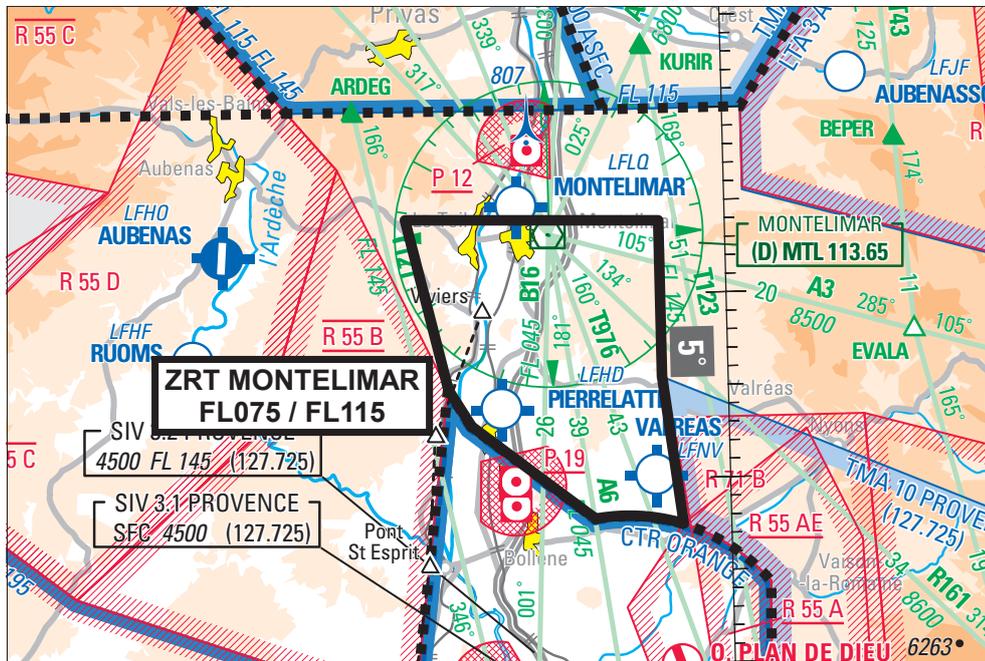
Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 161/16

Date de publication : 07 JUL

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à utilisation obligatoire de la radio et du transpondeur dans la région de Montélimar en FIR Marseille LFMM

Validité : Du 21 juillet 2016 au 20 janvier 2017



Extrait de la carte SIA 1 / 1 000 000 – Edition 1 – 2016.

ACTIVITÉ

Circulation aérienne générale et militaire.
(Zone à utilisation obligatoire de la radio et transpondeur).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquelles elle interfère (AWYs).

CONDITIONS DE PENETRATION ET SERVICES RENDUS

CAG IFR et CAM I/T : pas de restriction.

CAG VFR : Emport et utilisation transpondeur mode A/C, **code 7000** obligatoire. Contacter Marseille Information avant pénétration (préavis 5mn).et maintenir l'écoute des communications;

CAM V : Utilisation transpondeur mode A/C, **code 0300** obligatoire. Contacter Marseille Information avant pénétration.

L'organisme habituel rend, aux usagers, les services de la circulation aérienne conformément à la classe de l'espace aérien.

INFORMATION DES USAGERS

MARSEILLE INFO : 120.550 MHz, 124.500 MHz.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

44°33'55"N-004°55'00"E
44°25'30"N-004°55'00"E
44°17'30"N-004°56'22"E
arc anti-horaire de 10 NM de rayon centré sur 44°08'00"N-004°52'00"E
44°17'52"N-004°49'48"E
44°23'00"N-004°40'41"E
44°25'00"N-004°39'00"E
44°34'13"N-004°36'00"E
44°33'55"N-004°55'00"E

FL075/ FL 115